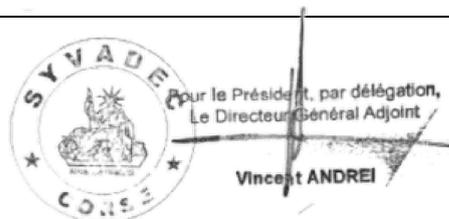


Comité Syndical du 14 février 2020

DELIBERATION N° 2020-02-019

Adhésion au Cercle National du recyclage

Nombre de membres 98			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du six février deux mille vingt, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite le huit février deux mille vingt, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt, le quatorze février à neuf heures trente, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur TATTI François. Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum
En exercice	Présents	Votants	
98	8	8	
Présents : Mesdames : SOTTY Marie-Laurence, COUDERT Antoinette. Messieurs : TATTI François, GUIDONI Pierre, VIVONI Ange-Pierre, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, BERNARDI François .			
Absents représentés:			
Absents : <u>Mesdames</u> : CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTTI Jeanine, SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette, ZUCCARELLI Marie, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BATESTINI Serena, BIANCARELLI Gaby, CULIOLI Cécile, GIUDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, BURGUET MORETTI Amandine, VELLUTINI Dorothée, MARIOTTI Marie-Thérèse, BARTHELEMY Roxane et MAURIZI Pancrace. <u>Messieurs</u> : LACOMBE Xavier, GIANNI Don Georges, PINELLI Jean-Marc, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoann, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, SIMEONI Gilles, MILANI Jean-Louis, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, ARMANET Guy, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, GIANNI Don Georges, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, MARCHETTI François, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, MOZZICONACCI José-Pierre, ISTRIA Patrice, BARTOLI Paul-Marie, LEANDRI Jean-Yves, MARCELLESI Pierre, DEGORTES Pierre-Paul, GRAZIANI Frédéric, GAVINI Jean-Baptiste, SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, GALETTI Joseph, GIORGI Antoine, GRAZIANI Bernard, ARENA Jean-Baptiste, MICHELI Felix, POLI Jean-Toussaint, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, BRUZI Benoit, DE MEYER Jean-Michel, PASQUALINI Lionel, NICOLAÏ Marc-Antoine, VINCIGUERA Jean-Hyacinthe, MELA François, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, GAMBOTTI Alexandre et OTTAVI Antoine.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 19/04/2020 et de la publication de l'acte le: 19/04/2020			



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20200214-2020-02-019-DE
 Date de télétransmission : 19/04/2020
 Date de réception préfecture : 19/04/2020

Monsieur le Président expose :

L'association Cercle National du Recyclage a été créée en juin 1995 sur l'initiative de trois élus fortement impliqués dans la gestion des déchets des collectivités

Le Cercle National du Recyclage s'est donné plusieurs objectifs :

- DEFENDRE : le Cercle National du Recyclage a pour vocation d'infléchir les politiques publiques afin de privilégier une gestion vertueuse de la gestion des déchets, dans l'objectif de défense de l'intérêt général. Pour cela, le Cercle National du Recyclage représente et défend les collectivités locales auprès des instances nationales dans la problématique de la gestion des déchets.
- INFORMER : la réussite de la modernisation de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur pour les collectivités. C'est pourquoi, le Cercle National du Recyclage a pour mission de répondre à l'attente des collectivités lancées dans l'aventure du recyclage après collecte sélective mais souvent démunies face aux structures nationales. Le Cercle National du Recyclage vise l'actualisation permanente des connaissances de tous par l'échange organisé de données les plus récentes sur les difficultés rencontrées et les solutions appliquées localement.
- CONSEILLER : le Cercle National du Recyclage est un lieu de conseils et de ressources des collectivités qui, en fonction des exigences législatives, s'engagent dans un développement local durable.
- PROMOUVOIR LE RECYCLAGE : le Cercle National du Recyclage doit donner l'impulsion décisive pour faire évoluer les mentalités en pesant sur les décisions, en participant à l'élaboration des réglementations et en modifiant le comportement des consommateurs. L'organisation qui se met en place dans le domaine des déchets est souvent le lieu d'une confrontation inévitable entre les collectivités et le monde industriel. Les intérêts des deux parties diffèrent et la vocation du Cercle National du Recyclage est de soutenir les collectivités face à la pression des industriels.

Le Cercle National du Recyclage est composé :

- de collectivités locales ou de leurs groupements ;
- d'associations d'environnement, de consommateurs et d'insertion professionnelle ;
- de fédérations de professionnels ;
- de Sociétés d'Economie Mixte et de Sociétés Publiques Locales.

Selon les statuts du Cercle National du Recyclage, l'adhésion, au 1er janvier 2020, est subordonnée au versement d'une cotisation annuelle proportionnelle au nombre d'habitants ;

- 3 816 € pour les collectivités jusqu'à 300 000 habitants
- 4 455 € pour les collectivités jusqu'à 400 000 habitants

Le périmètre d'intervention du syndicat est de plus de 310.000 habitants. La cotisation à verser sera de 4.455 € pour l'année 2020.

Ces actions s'insérant dans les axes stratégiques d'intervention adoptés par le Syvadec, il est proposé d'adhérer à cet organisme

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20200214-2020-02-019-DE Date de télétransmission : 19/04/2020 Date de réception préfecture : 19/04/2020
--

Le Comité syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales

VU les statuts du Syvadec

VU les statuts de l'association du Cercle National du Recyclage

Considérant l'engagement du Syvadec pour le recyclage

Considérant l'intérêt pour le Syvadec d'avoir accès aux publications, aux outils multimédias et aux manifestations organisées par l'association

Ouie l'exposé du rapporteur Monsieur François TATTI,Président

à l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications entendues
- Approuve l'adhésion au Cercle National du Recyclage
- Approuve le paiement de la cotisation relative à cette adhésion, soit 4455 € pour 2020 ;
- Autorise le Président ou son représentant à renouveler l'adhésion annuellement dans la limite d'une variation de la cotisation annuelle de 5%
- Désigne le Président du Syvadec comme représentant au sein des divers instances de cette association et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion ;
- Impute le montant de cette cotisation annuelle à l'article 6281
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à la bonne exécution de cette délibération

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être exécutoire de droit sans avoir besoin d'être enregistrée au greffe de la préfecture.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20200214-2020-02-019-DE
Date de télétransmission : 19/04/2020
Date de réception en préfecture : 19/04/2020